

ABE ÉTEND SES PRESTATIONS SEPA

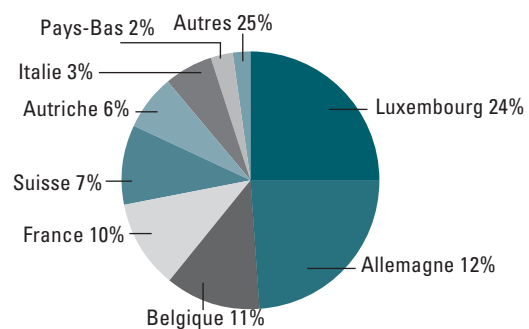
La chambre de compensation paneuropéenne adapte ses services de virements SEPA (STEP2 SCT) aux besoins croissants des banques européennes. En mai 2008, ABE CLEARING a introduit à brève échéance un second cycle de traitement et de compensation afin de mettre à la disposition des banques un moyen de régler les paiements le même jour en plus de la compensation de nuit prévue.

Ce cycle permet de traiter les paiements livrés jusqu'à 13h00. Le processus est aménagé de sorte que les banques réceptrices obtiennent leurs fichiers de paiement jusqu'à 16h15, ce qui ouvre de nouvelles perspectives d'économies aux banques, et aux banques suisses en particulier. Par ailleurs, le décompte des paiements STEP2 SCT via TARGET2 débutera fin 2008. ABE CLEARING se prépare ainsi à la forte augmentation des paiements SEPA qui s'annonce pour les prochaines années. Le nouveau cycle de compensation de nuit, règlement inclus, qui représente une autre innovation de poids est également introduit à la demande de l'association des banques scandinaves. De leur côté, les banques vont devoir adopter les dispositifs nécessaires pour rendre leur trafic des paiements domestiques compatible au SEPA aussi vite que possible. Actuellement, seules les banques du Luxembourg proposent le format SEPA pour une grande partie de leurs virements domestiques et économisent ainsi les frais liés à l'exploitation parallèle de formats de données propriétaires nationaux et de formats SEPA, ainsi que d'une infrastructure nationale. Certains établissements financiers opérant dans l'Europe entière ont néanmoins décidé de renoncer à l'utilisation d'une infrastructure nationale pour leurs opérations de paiement SEPA. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction car le SEPA a aussi pour objectif de repenser les processus de transaction internes à la banque et de miser sur des solutions standardisées. Un objectif qui pourrait n'être mis en œuvre que dans plusieurs années vu que les lois, infrastructures, normes et

«cultures» en matière d'opérations de paiement nationales des 31 Etats européens ne peuvent pas être surmontées si rapidement. Après le lancement réussi des virements SEPA, il faut à présent poursuivre la migration sans perdre de vue une étape intermédiaire importante: le lancement du prélèvement SEPA prévu dans l'année qui suit la conversion de la Payment Services Directive (PSD) en droit national. Chaque banque doit s'orienter stratégiquement vers l'avenir, et le plus tôt sera le mieux car le nombre croissant de virements, l'adaptation aux recommandations PSD, la préparation à la procédure de prélèvement standard ou pour clients commerciaux et le maniement y relatif des mandats réservent des défis non négligeables.

Daniel Szmukler, Head of Communications and Corporate Governance EBA Group, d.szmukler@abe-eba.eu

Parts de marché STEP2 SCT Paiements sortants



Parts de marché STEP2 SCT Paiements entrants

